

### Section 3.—Formation militaire

La coordination de la formation militaire à tous ses stades s'effectue dans les Collèges des services armés et dans les Collèges d'état-major. Les Collèges des services armés sont des institutions pour cadets dont les diplômés peuvent devenir officiers des forces permanentes; ils acceptent des recrues pour n'importe quel service. Les Collèges de la défense nationale et les Collèges d'état-major sont plus spécialisés mais fonctionnent d'accord dans une forte mesure. Aux pp. 1188-1190 de l'*Annuaire* de 1948-1949 paraît une brève description de chaque collège militaire canadien et de chaque collège de formation supérieure.

### Section 4.—La Commission industrielle de la défense\*

La Commission industrielle de la défense, établie en avril 1948 par décret du conseil, relève du ministère de la Défense nationale. En mars 1949, elle passe au ministère du Commerce, l'organisme le plus particulièrement intéressé à la préparation industrielle.

La Commission est un organisme consultatif composé d'industriels et de représentants des ministères du gouvernement. Ses principales fonctions sont de conseiller le gouvernement du Canada, par le canal du ministre du Commerce, sur des questions comme: 1° les ressources industrielles militaires du Canada; 2° le programme de production industrielle en cas de guerre; 3° la liaison entre les forces armées canadiennes, l'Association canadienne de préparation industrielle, la *Canadian Arsenals Limited* et autres organismes d'État et industries intéressés à la préparation industrielle; 4° la normalisation des caractéristiques et des méthodes industrielles; 5° l'emplacement d'industries; 6° le perfectionnement, la fourniture, l'inspection, l'entreposage et la répartition du matériel et de l'outillage; et 7° le maintien de stocks de réserve.

La Commission se compose d'un président et d'un vice-président, choisis parmi des industriels, et de cinq autres représentants de l'industrie, du sous-ministre adjoint du Commerce, du sous-ministre de la Défense nationale, du sous-ministre du Travail, des trois principaux officiers de l'Intendance, du président de la *Canadian Arsenals Limited* et du président du Conseil de recherches pour la défense.

\* Révisé par S. D. Pierce, sous-ministre adjoint, ministère du Commerce.